
ICANN82 | Forum de la communauté – Sujets d'actualité d'At-Large
Samedi 8 mars 2025 – 10h30 à 12h00 PST

MICHELLE DESMYTER

Cette séance va commencer. Veuillez lancer l'enregistrement s'il vous plaît. Merci. Bonjour. Bienvenue à cette séance sur les sujets d'actualité d'At-Large. Je m'appelle Michelle et je suis responsable de la participation à distance. Cette séance est enregistrée et suit les normes de comportement attendues de l'ICANN ainsi que les normes anti-harcèlement.

Les questions et les commentaires seront lus à haute voix s'ils sont soumis dans la fenêtre Questions-réponses. Pour l'interprétariat, nous avons l'anglais, le français et l'espagnol. Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main sur zoom et les participants à distance auront la permission d'activer leur micro. Les participants sur place utiliseront un micro physique pour prendre la parole. Veuillez dire votre nom ainsi que la langue dans laquelle vous prendrez la parole si c'est une langue autre que l'anglais. Veuillez vous exprimer à un débit raisonnable. Et maintenant, nous donnons la parole à Olivier Crépin-Leblond et Avri Doria.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci beaucoup et bienvenue à cette séance sur les sujets d'actualité de l'At-Large. Nous avons plusieurs activités pour

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'heure et demie que nous allons passer ensemble. Tout d'abord, je demanderai à toutes les personnes qui prennent la parole, que ce soit donc en présentiel ou à distance, de bien lever la main, que ce soit en virtuel ou dans la salle, afin que nous puissions avoir donc un ordre.

JONATHAN ZUCK

Donc dans la salle, vous voulez dire donc la salle virtuelle.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Oui.

JONATHAN ZUCK

Donc levez la main sur Zoom et non pas dans la salle ici-même.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Par ailleurs, examinons les sujets que nous allons couvrir. Donc, concernant ce groupe de travail sur les politiques consolidées, je voudrais vous demander d'éviter d'utiliser les acronymes, car il y a des nouveaux venus qui ne connaissent pas forcément tout notre jargon comme nous l'appelons.

Ensuite, nous aurons donc Avri qui nous parlera des activités de l'équipe chargée des révisions de la mise en œuvre. Et ensuite nous nous pencherons sur le guide de candidature. Donc la quatrième mouture. Donc le sujet qui nous préoccupe pour la nouvelle série des gTLD.

Ensuite, nous parlerons des processus. Ce sont des discussions que nous menons donc régulièrement, une fois par mois, je pense, et donc nous changeons parfois l'ordre de nos débats. Et là, nous nous concentrerons sur un sujet que nous approfondirons.

Donc maintenant, commençons donc le CPWG – le groupe de travail sur les politiques consolidées – et ses activités. Donc nous avons une réunion qui se déroule de façon hebdomadaire. Je crois qu'il y a un écho. Eh bien, il y a donc ces réunions hebdomadaires au cours desquelles nous couvrons plusieurs sujets. La communauté At-Large a deux politiques sur lesquels elle travaille. Tout d'abord, c'est donc de prendre part à l'élaboration des politiques GNSO et pour cela, nous avons des collègues qui siègent au sein de ces groupes de travail et qui donc transmettent les positions de l'At-Large. C'est ainsi que les politiques sont élaborées.

Il y a un processus au sein de l'ICANN qui sont les consultations publiques, les commentaires publics. Là, il y a des questions qui sont posées et on sollicite les contributions du public. L'ALAC représente les intérêts des utilisateurs individuels et il s'agit donc de représenter le point de vue des utilisateurs individuels. Et tous ces apports se déroulent au sein des consultations publiques. Nous débattons de ces sujets au sein de ces réunions hebdomadaires.

Donc nous avons au sein de ce groupe de travail, nous avons des mises à jour sur le transfert de politiques, le processus

d'élaboration de politiques, le processus accéléré. Donc les données d'enregistrement, les RDRS, les services de demande d'accès aux données. Donc, il y a les systèmes d'accès standardisés, donc les SSAD.

Donc, il y a la fonction de révision IANA. Il y a ces discussions-là. Il y a donc l'exactitude, le service relatif à l'exactitude des données d'enregistrement (RDA), donc l'exactitude, l'accès. Et il y a aussi les débats sur le processus d'élaboration des politiques qui se concentrent sur les scripts diacritiques latins, les accents notamment.

Donc tous ces sujets sont débattus peut-être pas de façon hebdomadaire, mais régulièrement. Alors est-ce que quelqu'un peut en quelques minutes nous parler de ces thématiques? Alors Andrew, par exemple, la révision de transfert de politiques. Steinar nous donne une mise à jour régulière.

AVRI DORIA

Je voudrais dire quelque chose. Alors ce que vous nous avez montré, c'est que la façon dont nous menons ce processus, c'est qu'il y a une personne au moins, il en faudrait au moins deux qui sont dans des lieux géographiques différents. Il faut qu'il y ait une personne qui assure un suivi minutieux.

Donc, il y a donc une possibilité pour quelqu'un qui souhaite vraiment s'impliquer, qui souhaite écouter les réunions une fois par semaine ou toutes les deux semaines. C'est le bon moment de

s'impliquer pour vraiment connaître toutes les personnes impliquées. Donc si quelqu'un souhaite s'impliquer davantage, cela sera l'occasion de comprendre les rôles différents et nous donnerons la liste des agents de liaison la prochaine fois. En tout cas, merci de m'avoir donné ce temps de parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci Avri. Maintenant, je vais donner la parole à Andrew pour nous permettre de passer cette liste en revue. Donc les gens qui s'occupent de ce de ce sujet sont présents parmi nous et ils pourront nous donner des compléments d'information.

Tout d'abord, ce processus de révision de transfert de politique. Cela porte sur le transfert des noms de domaine d'un bureau d'enregistrement à un autre. Donc, vous êtes le détenteur et vous devez suivre un processus de transfert des noms de domaine. Le processus n'était pas parfait et un travail a été mené pour améliorer la procédure.

Je crois que nous arrivons à bout de ce processus d'élaboration de politiques. La communauté At-Large a été très active. Elle a apporté des contributions sur des sujets qui n'étaient pas vraiment inclus. Nous avons donc progressé dans la piste de travail. Ensuite, il s'agit des services de demande d'accès aux données d'enregistrement. Alan souhaite dire quelque chose à ce sujet.

ALAN GREENBERG

Si l'on peut me donner un micro... Donc le RDRS est le fils de SSAD. Donc, si vous remontez au moment où l'Union européenne a instauré le RGPD pour donc gérer les données personnelles, beaucoup d'informations qui étaient dans le WHOIS ont disparu. Et SSAD a été la solution qui a émergé donc du PDP pour permettre aux personnes qui avaient droit d'accéder à ces informations puissent y accéder.

Et l'ALAC qui a considéré que ce n'était pas bon du tout. Il a été suggéré de créer un système simplifié et au final, c'est ce que le conseil d'administration a fait donc et a créé le service de demande d'accès aux données d'enregistrement. Il s'est agi de déterminer quel était le niveau de demande déterminé, ce que les gens voulaient. Le processus est en cours. Nous avons encore une année à parcourir. Actuellement, le groupe rédige un compte rendu à la GNSO et au conseil d'administration concernant ce qui doit être fait. Nous ne savons pas ce que le compte rendu va dire.

Le conseil d'administration est en délibération et un membre du CA a fait un rapport encourageant, et il a été dit que même si c'est un projet de deux ans, nous n'avons pas l'intention de l'interrompre. Lorsqu'il arrivera à bout, le RDRS sera peut-être remplacé. Beaucoup de choses qui ont été dites m'ont déconcerté. Tout d'abord, les informations sont en fait cachées et on a dit que maintenant, toutes ces informations devaient être incluses. L'autre chose qui a été dite, c'est que même si les ccTLD ne sont pas soumis aux règles de l'ICANN, si l'on établit un système de demande d'accès, il faut un système. Et jusqu'à présent donc, toutes ces

mesures sont des mesures GNSO. Mais la GNSO ne peut pas s'exprimer concernant les ccTLD. Donc des éléments positifs ont émergé. On ne sait cependant pas à quoi tout cela va aboutir, mais c'est très intéressant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci! Merci beaucoup, Alan. Andrew, pour la revue des fonctions de l'IANA.

ANDREW CHEN

Cette révision est une fonction de responsabilité pour faire en sorte que le travail de l'IANA concernant les identificateurs techniques publics répondent aux critères. Il y a une séance au cours de l'ICANN 82 sur cette révision de la fonction de nommage de l'IANA et il y aura donc des discussions sur le texte préliminaire. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Alan Greenberg a la parole concernant l'exactitude des données d'enregistrement.

ALAN GREENBERG

Donc je travaille au sein de l'ICANN depuis 19 ans. Pendant tout ce temps, il y a eu des discussions sur l'exactitude des données d'enregistrement. On appelle tout cela maintenant RDA. En général, les discussions ont été menées par des gens comme nous qui nous disent qu'il y a des problèmes d'exactitude. Les parties contractantes nous disent qu'il n'y a pas de problème d'exactitude et les délibérations se poursuivent.

Nous avons plusieurs groupes qui ont été créés pour en parler. De nombreuses études ont été menées et il n'est pas clair... Notre cheminement n'est pas clair. Il y a donc des activités de la part de la GNSO pour examiner ces questions d'exactitude. Nous considérons que ce sujet est important. C'est peut-être un sujet qui sera pérenne.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci Alan. Nous avons parlé donc de l'IRT, c'est-à-dire de l'équipe de révision de la mise en œuvre. Donc nous parlons donc de l'IRT et de PPSAI.

AVRI DORIA

Donc moi, je pensais qu'il y aurait une diapositive pour parler donc de ces IRT. Est-ce que je pourrais voir la diapositive suivante?

Donc la série suivante pour l'IRT se déroule déjà depuis quelque temps. Donc il y a ces équipes de révision de mise en œuvre et elles mènent un processus géré par le personnel, avec la participation pleine des membres de la communauté, en particulier ceux qui font donc partis du PDP, c'est-à-dire le processus d'élaboration de politiques. Car historiquement, nous avons découvert que ce qui était compris au début n'était pas la même chose que ce que comprennent les équipes chargées de la mise en œuvre.

Pour la série suivante, nous avons donc le guide de candidature qui est en cours d'élaboration. Chacun des chapitres a fait l'objet de discussions approfondies et ce processus se poursuit. Nous

reviendrons à ce sujet lorsque nous parlerons des commentaires relatifs à la révision. Alors Justine, est-ce que vous souhaiteriez ajouter quelque chose. Ou, Cheryl, est-ce que vous souhaiteriez ajouter quelque chose? Ou Andrew?

ANDREW CHEN

Je voudrais dire que Michael a une main levée.

AVRI DORIA

Alors Justine, souhaitez-vous ajouter quelque chose? Ah Michael a la main levée.

MICHAEL PALAGE

J'ai juste une question, donc je la poserai peut-être quand on arrivera au point numéro 7.

AVRI DORIA

Je vois que votre question porte sur le RDRS. Alors voilà où nous en sommes en ce qui concerne donc l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI). Alors, est-ce que quelqu'un souhaiterait s'exprimer? Alan, je sais que je me tourne toujours vers vous. Est-ce que Alan Greenberg ou Greg Shatan souhaitent s'exprimer?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Non, pas vraiment.

ALAN GREENBERG

Enfin, nous pouvons poursuivre. Donc, au cours des dernières semaines, nous avons essayé de formuler les questions à poser à la GSO. Donc PPSAI a été créé avec des questions concernant le bien-fondé de la politique. Doit-elle changer.

Alors nous avons entamé les délibérations. Des thématiques ont émergé et nous n'avions pas forcément des réponses. Par exemple, la politique telle qu'élaborée, a de nombreuses définitions, certaines ne sont pas appropriées. Il y a des définitions qui manquent. Sommes-nous autorisés à apporter des changements? Qu'est ce qui ne peut être modifiée. Donc nous avons passé au moins plusieurs semaines, voire des mois à formuler ces questions et nous sommes toujours en cours. Donc, je pense que nous prévoyons donc un effort de 1 à 2 ans. Alors bonne chance.

AVRI DORIA

Merci. Donc en ce qui concerne la politique et l'entiercement, il est toujours difficile de traduire tous ces termes en acronymes.

GREG SHATAN

Donc confidentialité et donc l'entiercement. Alors accréditation, je crois que le A, c'est accréditation.

AVRI DORIA

Bon, l'acronyme PPSAI, nous savons tous ce que cela veut dire. J'adore les acronymes. Alors, l'une des choses qu'a dites Alan, c'est qu'une IRT, cette équipe n'est pas censée élaborer des politiques. Elle a l'interdiction de créer des politiques et c'est un péché.

ALAN GREENBERG

Merci. Je pense que j'aurais dû donner une meilleure explication. En 2011 ou environ 2011, on a reconnu qu'il y avait des fournisseurs d'enregistrement fiduciaire. C'était donc des personnes qui, essentiellement, prenaient le contrôle, contrôlaient un domaine pour vous et cachaient les informations. Donc, on a décidé à l'époque qu'on devrait certainement accréditer ces personnes pour savoir qui ils étaient. Et ainsi, on pouvait identifier les domaines qui proposaient de tels services, les services dont on parle.

Donc un PDP avait été créé. Il a été terminé, je pense, en 2013. Et ce n'a pas été mis en œuvre pour toutes sortes de raisons d'ailleurs. Donc maintenant, nous avons un PDP qui s'est terminé il y a une dizaine, peut-être 12 ans, je ne sais plus, et cela était basé sur les exigences qui avaient été mises en œuvre des années auparavant. Et donc la question reste la même : Doit-on mettre cela en œuvre ou pas? Et c'est un peu là où on en est en ce moment.

Pour ce qui est des données d'enregistrement dans le monde, il y a eu beaucoup de changements, des changements radicaux depuis. Donc ce concept d'enregistrement fiduciaire a beaucoup changé et nous sommes dans un environnement maintenant où nous savons qu'il y a plusieurs services qui sont offerts par les bureaux d'enregistrement. Il y a des services d'entiercement, des services de confidentialité qui passent à travers des services

d'entiercement ou des enregistrements fiduciaires. Donc beaucoup de bureaux d'enregistrement offrent des services d'entiercement gratuitement. On ne peut pas arrêter cela. Donc le monde a beaucoup changé et cela, radicalement depuis que ce PDP avait été créé.

GREG SHATAN

Pour faire un suivi sur cela, quand on revient en arrière, on peut voir que le conseil d'administration avait adopté les recommandations de PPSAI en août 2016 et le groupe de travail a envoyé cela au Conseil de la GNSO en décembre 2015. Donc, il est difficile de gérer un IRT pendant 10 ans ou 9 ans après que les recommandations ont été mises en œuvre. Cela fait beaucoup trop de temps.

Comme Alan l'a dit, il y a beaucoup de choses qui ont changé sur le terrain, des choses qui ne dépendent pas de nous, des choses externes. Il y a eu par exemple les changements dus au RGPD. Donc les choses avaient été adoptées. Personne n'avait fait attention puisque toutes les choses ont été exécutées en 2018. Donc maintenant, on a à la base des projets qui sont complètement hors sujet, qui ont été conçus à une période de temps différente. Donc, c'est un peu comme si on faisait du cheval sur une autoroute, si vous voulez.

AVRI DORIA

Ayant été une membre de ce groupe PDP à l'origine, je ne suis pas surprise de voir l'état des lieux maintenant, mais bon, je n'étais pas

pour dès le départ. Maintenant, on peut passer la parole à Olivier pour ce qui est de l'utilisation malveillante du DNS.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Oui, je pense qu'on a commencé à en parler dans les années 2000, avant que les nouvelles générations ne rejoignent. C'est un peu pour nous des temps préhistoriques, mais bon.

Il y a donc cette discussion sur les abus DNS. Et donc c'est une question qui reste tout de même très importante, même si elle a de l'âge, n'est-ce pas? Peut-être que Jonathan peut prendre la parole, à savoir ce qui se passe dans la communauté.

JONATHAN ZUCK

Oui, cette discussion sur l'utilisation malveillante du DNS est très générale. Elle continue à prendre place et on en parle en profondeur. On en parle en détail depuis l'ICANN 67 je pense, et c'est sur l'ordre du jour de beaucoup de groupes, le groupe qui travaille sur la conformité, aussi pour tout ce qui est des parties contractantes, etc.

Il y a beaucoup d'activité sur le sujet. Il y a un peu un petit apport, un chiffre peu important d'enregistrement. Donc on se dit qu'on n'a pas besoin de trop s'inquiéter. Mais les statistiques nous disent que cette tendance est à la hausse. Donc encore, ça reste encore un problème. C'est une bataille constante, c'est une bataille. Pour ce qui est des efforts pour juste combattre justement ces enregistrements malicieux, il y a beaucoup d'efforts qui ont été mis en œuvre et maintenant avec l'intelligence artificielle, on peut

peut-être avoir des outils pour faciliter ce travail. Il faut trouver un bon équilibre. Il faut avoir des attentes qui soient raisonnables et pour s'assurer que la Chambre des Parties contractantes puisse y trouver son compte.

Donc beaucoup de personnes parlent du cadre de travail sur l'utilisation malveillante du DNS. Il s'agit d'un cadre volontaire. Beaucoup de personnes se sont enregistrées mais n'adhèrent pas forcément ensuite. Et puis hier, a commencé un travail avec ce qu'ils appellent l'Institut de l'abus du DNS, qui a été renommé d'ailleurs l'Institut NetBeacon. Et ça, c'était en externe de l'ICANN. Cela étudie les questions liées à l'abus des DNS et les atténuations potentielles.

Donc, cela a été désigné en dehors de l'ICANN, parce que ça étudie aussi des questions qui ne sont pas forcément sous le mandat de l'ICANN et de la communauté de l'ICANN. Il y a là une préoccupation par rapport à la réglementation du contenu. Et ça, c'est l'épicentre de beaucoup des disputes et des conflits qui sont liés à l'utilisation malveillante du DNS. On avait mis en œuvre une réunion plénière sur ce sujet. On a vu avec les parties contractantes que cela pouvait coûter cher de revisiter si vous voulez un domaine pour savoir comment cela avait été enregistré au départ, parce qu'ils ne font pas d'argent là-dessus.

Donc on veut voir ce qui peut être fait dans un environnement qui soit plus prédictible. Donc, à l'époque, on avait fait déjà des suggestions qui étaient ressorties de l'Union européenne lorsqu'il

s'agit des analyses prédictives, pour voir quel était un petit peu la tendance de ces enregistrements pour ceux qui étaient malicieux, pour essayer de prévoir justement ou faire des prévisions sur ces domaines qui pouvaient être malicieux. Et donc, avec le RGPD, on pouvait utiliser cette analyse prédictive pour obtenir l'accès à beaucoup de données de titulaires de noms de domaine. Et ça, c'était devenu compliqué. Disons qu'avec le RGPD, ça a compliqué les choses.

L'autre question, c'était de savoir ce qui va se produire au sein de l'ICANN et en dehors de l'ICANN. Il y a eu des pilotes qui ont été mis en œuvre. Par exemple, Verisign a un projet pilote avec le FDA. Donc ça parle bien sûr de tout ce qui est lié aux produits pharmaceutiques. On sait très bien que tout ce qui est lié au contenu doit se faire en dehors du l'ICANN. Il y a eu aussi des questions des notifiants de confiance. On a discuté de Donuts, des PTI ou des engagements d'intérêt public liés aux marques, aux abus des marques déposées.

Donc, il y a eu beaucoup de conversations au sein de l'ICANN et en dehors de l'ICANN. Alors, par rapport à ce que nous avons dit auparavant, si l'on veut définir les choses, alors on a parlé d'hameçonnage, on a parlé de logiciels malveillants, de spams, de réseaux zombies, etc. Beaucoup d'entre nous pensent que la définition devrait être plus large, mais si on conserve cette définition, on sait qu'il y a plus de travail à faire.

Donc, lorsque l'on examine les dernières recherches qui ont été faites par le bureau OCTO, on voit très bien qu'il y a un rapport qui

a été fait sur les indicateurs, des indicateurs qui sont en corrélation avec les enregistrements malicieux. Donc on peut continuer à travailler là-dessus en conjonction avec la GNSO. Donc ce sont des points de discussion qui continuent à être soulevés et on va continuer à se focaliser au sein de la communauté de l'ICANN.

Cela fait partie de la mission de l'ICANN et donc je pense qu'on va pouvoir utiliser notre temps à bon escient. On va pouvoir mettre en œuvre des réformes qui vont être productives, enfin, du moins au point de vue de la Chambre des parties contractantes, pour voir si l'on peut utiliser notre temps, notre argent, d'une manière productive pour tout ce qui s'agit de l'utilisation malveillante du DNS.

Vous savez, c'est une question qui est pérenne quand on voit quels sont les problèmes qui ont un effet sur les utilisateurs finaux. Eh bien, cette question de l'abus reste pérenne. Encore une fois, c'est lié à tout ce que l'on peut faire en ligne. Donc c'est pour ça que ce sujet est très important pour nous et c'est un sujet qui est important, donc même par rapport à toutes les questions auxquelles on fait face.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Nous avons un nombre de personnes qui veulent prendre la parole. Il y a Michael Palage qui veut parler et ensuite nous avons Joanna Kulesza.

MICHAEL PALAGE

Je vais demander à Johanna de prendre la parole en premier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Johanna Kulesza, veuillez prendre la parole.

JOANNA KULESZA

Merci beaucoup! Pour ajouter, pour faire écho à ce qu'a dit Jonathan pour les nouveaux venus, l'utilisation malveillante du DNS, cela a l'air technique comme ça, mais il s'agit de cybercrime et de cybersécurité. Moi, je travaille là-dessus. C'est un thème que je suis régulièrement. Donc je serai heureuse d'agir en tant que liaison vis à vis du GAC.

Et donc je voulais souligner deux choses. Donc l'abus du DNS va être discutée avec notre réunion bilatérale avec l'ALAC. Donc, si vous voulez voir si les questions d'utilisation malveillante du DNS sont approchées par les gouvernements de la perspective cybersécurité et cybercrime, et bien c'est une session auquel vous devez participer.

Ensuite, quand on parle des questions géopolitiques, et bien ce sont des points importants parce que la cybersécurité et le cybercrime est très important sur les ordres du jour gouvernementaux. Il y a une lutte pour essayer de faire passer le message sur l'utilisation malveillante du DNS. Et donc le DNS est international dans sa conception.

Ensuite, nous avons mis en œuvre des sessions avec le GAC, avec les groupes d'engagement gouvernementaux, ici au sein de l'org. Elena est ici. D'ailleurs, Alexei aussi a participé. Nous avons déjà eu une session qui se focalise sur le travail international qui est fait pour ce qui est du cybercrime et de la cybersécurité. Nous avons discuté de cela à la Convention de Budapest. On a travaillé aussi avec les Nations Unies sur le cybercrime, mais pas sur la cybersécurité. On a deux thèmes qui sont vraiment alignés. Nous avons étudié les tensions géopolitiques sur le sujet. Nous avons des réunions à venir sur ce sujet.

Nous voulons inviter le Conseil des représentants européens au GAC pour pouvoir discuter justement sur les lois qui sont mises en œuvre. Nous allons approfondir le sujet durant une session. Et donc il y a encore des choses sur lesquelles on va débattre et on a là une opportunité de pouvoir travailler et de collaborer avec les gouvernements pour toutes ces questions d'utilisation malveillante de DNS. Donc, nous avons une réunion bilatérale.

Mais nous avons aussi des réunions mensuelles et nous essayons de nous aligner sur nos positions sur l'utilisation malveillante du DNS. Nous espérons pouvoir continuer comme cela. Donc je voulais juste rajouter deux ou trois choses sur le côté un peu plus élargi de ce sujet. Donc l'utilisation malveillante du DNS en sachant que c'est un problème qui est géopolitique.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Michael Palage, prenez la parole.

MICHAEL PALAGE

Alors moi, je voulais toucher trois des sujets dont vous avez parlé. Donc d'abord, je voulais parler du RDRS. Ensuite, je voulais parler du RDA et ensuite de l'utilisation malveillante du DNS. J'ai participé à la session précédente, donc une session conjointe entre les parties contractantes et le groupe non-commercial.

Donc, lorsqu'il s'agit de l'exactitude des données, il y a donc une tendance perturbante qui m'inquiète. Je voulais en parler devant l'ALAC. Il s'agit du sujet de l'exactitude. Cela est limité aux contacts, à la communication. C'est un petit peu la définition précise des parties contractantes et des groupes non commerciaux. C'est ce qu'ils veulent faire passer comme message. Notre inquiétude dans ce sens, c'est qu'il devrait y avoir un respect de l'anonymité sur l'Internet. Je suis un peu débattu sur cela.

Je respecte bien sûr la confidentialité, mais lorsque l'on voit ce qui est mis en œuvre au niveau des lois nationales, dans le cas où les questions de DNS sont reconnues, je ne vois pas qu'un scénario d'anonymité pourrait coexister avec la sécurité et la stabilité. Anonymité pour moi, ça veut dire non-responsabilité. Donc je voudrais juste rajouter cela et continuer à examiner ce qui va se produire puisque c'est un fil rouge qui va continuer à être étudié. Donc ça pourrait être un sujet pour une autre étude approfondie, mais je voudrais vraiment que l'on étudie cette question d'anonymité parce que je pense que c'est pertinent vis à vis des

statuts constitutifs de l'ICANN et aussi par rapport aux articles de l'incorporation de l'ICANN.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci Michael. Oui, nous n'avons pas beaucoup de temps. Donc avant de passer la parole à Avri pour parler de la prochaine partie de notre session, je voudrais voir un petit peu, avoir une idée des statistiques. Il y a plusieurs diapos sur ce sujet.

Il y a eu des consultations publiques. La communauté a répondu. Vous voyez, les chiffres ne sont pas très importants, mais il n'y a pas eu beaucoup de consultations non plus, des consultations avec lesquelles nous sommes impliqués. Comme vous le voyez, nous avons tout de même été très occupés. Donc, voilà les statistiques à l'écran. Et maintenant je peux passer la parole à Avri. Attendez, il y a une autre diapositive liée aux statistiques. Voilà donc les sujets dont nous avons parlé en profondeur.

J'aimerais que nous revenions sur la diapo précédente. Voilà un peu les statistiques qui correspondent à cela. À chaque fois qu'il y a un appel à consultation publique, nous avons l'opportunité d'y répondre. Jonathan a travaillé avec d'autres personnes. On a donc travaillé sur la manière dont on va faire les choses et sur la manière dont nous allions répondre.

En fait, c'est un mélange de l'impact sur l'utilisateur public. Y a-t-il un impact? C'est ça la question. On doit pouvoir discuter de l'impact et on doit en parler d'une manière facile à comprendre

pour les utilisateurs. Et aussi, il faut parler de la capacité d'At-Large par rapport à la pertinence de l'organisation. Donc nous avons eu plusieurs opportunités dans ce sens. Il y en a deux où il y a eu des commentaires, il y a eu le Conseil de la GNSO avec l'exactitude des données. Il y a eu aussi la troisième proposition pour le langage proposé, pour les versions préliminaires, pour la prochaine série et pour l'AGB.

Il y a eu aussi une question qui est un commentaire qui est sous révision, qui n'a pas encore été soumise. Bon, on en parle, il y a une quatrième consultation en cours pour ce qui est du langage proposé pour les sections rédigées dans le premier jet. Et donc il nous faut continuer à travailler sur le guide du candidat avant d'en terminer avec la révision. Il y a aussi nombre de communications sur d'autres sujets La CPGW a pu commencer une correspondance au conseil d'administration ou aux autres AC ou aux autres unités constitutives ou aux autres SO. Ensuite, cela peut passer à l'ALAC pour approbation. Nous n'avons pas besoin d'envoyer. Tout cela a été envoyé. Voilà donc la correspondance entre l'ALAC et SSAC aussi. Et cela est lié aux signatures de délégation.

Il y a eu 15 membres de la communauté d'At-Large qui ont été portés volontaires pour réviser les commentaires publics. Donc les consultations publiques, c'est beaucoup de travail. Beaucoup d'entre nous sont très doués pour faire cela, d'autres un peu moins. Bon, moi, je suis volontaire, je me suis portée volontaire pour travailler là-dessus. Donc, il est très intéressant de faire cela parce

que ça nous permet de bien comprendre les sujets en question. Donc je remercie beaucoup les personnes qui se sont portées volontaires et qui ont fait le suivi. Je les remercie.

Très bien. Prochaine diapositive, d'autres statistiques. On ne va pas parler des sujets approfondis comme on les a appelés. On en parlera plus tard et on passe en général une heure sur un appel pour discuter de certains sujets pour l'utilisation malveillante du DNS, le modèle multipartite et le picket fence. On en a beaucoup parlé, on a parlé de ses idées, à savoir si c'était des bonnes idées, etc. Est-ce qu'on devrait continuer? Parce que jusqu'à présent ce genre d'appels mensuels ne sont que des expérimentations et ne sont que des tests si l'on peut dire.

Prochaine diapo. Ensuite voilà ici la révision pour le langage proposé pour les rédactions de version préliminaire. Je vais passer la parole à Justine qui va nous parler de tout cela. Il est important d'y prêter attention parce que les participants ALAC vont devoir agir là-dessus un peu plus tard. Allez-y, Justine.

JUSTINE CHEW

Merci Avri. Ici Justine Chew. Donc nous avançons très vite parce que nous n'avons pas encore eu la validation. Je n'ai pas dit que nous l'avions, mais je suis sûre que nous l'aurons. Alors je suis l'une des co-responsables de cet effort et c'est pour ça que je suis ici, devant vous. Et je suis la représentante aussi de l'ALAC pour les procédures des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Et alors, pour

cette quatrième partie de commentaires publics, vous voyez qu'il y a des réviseurs, une équipe de réviseurs que je tiens à remercier.

Seth, Eunice, Mangwala, Avri et moi, j'ai aussi accompli un peu de travail. Cheryl a aussi mis la main à la pâte. Nous avons donc demandé à cette équipe de soumettre des points, ce sont des commentaires, et nous avons essayé donc de procéder point par point. Nous avons décidé d'expliquer donc les points avant de prendre une décision sur la rédaction du texte à proprement parler. Je ne sais pas si Seth est avec nous ou pas, mais Eunice est avec nous. Vous pouvez prendre la parole à n'importe quel moment.

Donc cette quatrième partie de cette procédure est dense. Donc à gauche, vous voyez les sujets qui sont couverts et, à droite, vous voyez les 15 documents qui sont soumis pour révision. Je suis désolé de n'avoir pas pu fournir donc les documents au mois de février, mais maintenant nous sommes sur la bonne voie.

Alors, l'équipe de réviseurs a examiné neuf documents qui sont importants pour At-Large, et le reste des documents, nous les avons examinés en fonction du temps disponible. Je crois que Eunice s'en est chargée en grande partie. Donc, voici ce que nous avons donc obtenu comme résultat. Donc, il y a quand même un commentaire de l'ALAC qui doit être rédigé et soumis. Donc c'est la recommandation de la part des réviseurs de l'équipe chargée de ces révisions.

Il y a donc le degré d'importance pour la communauté qui est pris en compte.

Tout d'abord, ce sont les dossiers de demande provenant de la communauté. Et il y a donc l'évaluation qui est faite pour le statut prioritaire. Donc cette équipe chargée des révisions de la mise en œuvre n'élabore pas des politiques. Il s'agit simplement pour cette équipe de faire en sorte de déterminer que les politiques élaborées sont conformes aux règles.

Mais je souhaite proposer une mise en garde, car certains sujets ont été distribués, si je peux m'exprimer ainsi. Donc par exemple, la collision des noms. Par exemple, le cadre de travail concernant la collision des noms n'a pas été reconduit.

Il y a un nouveau cadre de travail, et il y a un groupe de discussion sous la houlette de SSAC. Donc, SubPro n'a pas traité de la question des collisions de noms. Il y a quelqu'un d'autre qui l'a fait et cela a été adopté par le conseil d'administration et donc c'est pour cette raison que l'IRT doit s'en occuper.

Donc, les sujets couverts en profondeur par les procédures pour des séries ultérieures doivent être correctement pris en charge par l'organisation ICANN.

Donc cette équipe CPE doit élaborer un mécanisme de résolution, notamment pour Les TLD communautaires. Il y a deux types de candidats : un candidat tout à fait standard et puis il y a donc un

candidat issu de la communauté, qui devra répondre à des questions supplémentaires dans le formulaire, ainsi que donc justifier pourquoi il souhaite que ces TLD desservent une communauté en particulier. Et donc l'ALAC ne s'est pas montrée, d'une manière générale, en faveur de ces TLD communautaires. Eh bien, il a fallu se pencher sur cette question. Donc ici, il faut que les TLD communautaires puissent passer cette évaluation.

L'évaluation de la série précédente a été introduite après la clôture de la période de soumission des dossiers. Donc, si par exemple, vous ne connaissiez pas tous les paramètres au début, alors vous aviez peut-être une main dans le dos. Alors cette fois ci, nous avons décidé de faire en sorte que tout ce que le candidat doit savoir doit se trouver dans le guide de candidature. Et à tout le moins, il faut qu'il y ait donc un préavis suffisant. Sinon, ce n'est pas juste.

Donc, l'évaluation prioritaire pour la communauté lors de la série précédente avait donc des objectifs très difficiles à atteindre. Il fallait quasiment être parfait. Donc nous avons considéré que ce n'était pas juste. Nous avons donc demandé à cette équipe CPE de réexaminer cette situation. Nous l'avons fait. Nous avons donc dégagé certains éléments qui ne me semblent pas forcément satisfaisants. Donc il faudra voir ce qui en découlera.

Le commentaire ici, c'est que malgré les efforts déployés pour améliorer donc cette CPE n'ont pas été conclusives, car il s'agit

d'un processus subjectif. Il y a des lignes directrices, mais au bout du compte, l'évaluateur a beaucoup de marge de manœuvre.

Et pour la dernière série, les personnes qui ont donc choisi d'être évaluées n'étaient pas qualifiées. Donc pour nous, il faut pouvoir peser sur les candidats qui peuvent être évalués. Nous pouvons à tout le moins, donc émettre une opinion sur qui peut être évalué.

Et le point B, c'est un point proposé par Avri et elle pourra s'exprimer à ce sujet, donc il y a des termes dans ces lignes directrices CPE qui sont encore en cours de définition, qui ne sont pas vraiment définies. Donc, par exemple, ce concept d'opposition minoritaire pertinente, il n'y a pas vraiment de définition précise, alors c'est l'évaluateur qui, à sa discrétion, peut juger ensuite l'évaluation financière et opérationnelle.

Il y a dans les états financiers une partie qui parle donc des états financiers vérifiés et audités, où les candidats peuvent être par exemple de nouvelles entités qui souhaitent pénétrer le marché. Et ce n'est pas forcément une... C'est peut-être une start-up et à ce moment-là, il n'y a pas d'états financiers vérifiés qui seront disponibles.

Alors, pour ce type de candidat, il sera difficile de soumettre sa candidature pour une chaîne de gTLD. Alors si vous avez des questions, n'hésitez pas à lever la main pour poser vos questions. Je vais essayer de procéder très rapidement.

La collision de noms, j'en ai parlé. C'est un domaine où nous pouvons encore apporter des corrections et des améliorations de façon constructive. Cela a fait l'objet de discussion au sein de l'équipe NCAP et il n'y a rien dans le chapitre relatif à la collision de noms qui parle du fait que les rapports doivent être disponibles pour les utilisateurs finaux lorsqu'ils sont face à des collisions de noms.

C'est l'opérateur de registre qui doit avoir des rapports, obtenir des rapports de l'organisation de l'ICANN provenant des personnes qui sont confrontées à des collisions de noms, et c'est l'opérateur de registre qui est censé agir à ce sujet. Il n'y a rien dans le chapitre relatif à la collision de noms qui parle de ce mécanisme de reporting. Ensuite, diapositive suivante.

Les frais de candidature. Donc 227 000 \$...

GREG SHATAN

C'est en milliers.

JUSTINE CHEW

Quoiqu'il en soit, nous parlons de 227 000 \$ de frais de candidature. C'est beaucoup plus élevé que lors de la série précédente. Ce sont donc les frais de base. Cela n'inclut pas l'évaluation, mais c'est ce que j'ai pu donc dégager.

Il y a donc ces coûts et puis il y a aussi des frais juridiques qui peuvent devoir être engagés si, par exemple, on souhaite entamer une procédure. Donc, beaucoup de questions ont été posées sur la façon dont on a obtenu ce chiffre de 227 000 \$ par dossier de candidature. La façon dont je lis ce chapitre, c'est qu'il y a des fenêtres qui ont été proposées pour permettre au candidat de se retirer et être remboursé. Mais actuellement, c'est 65 % qui peuvent être remboursés. Nous essayons de voir si ce montant peut être augmenté.

Car, par exemple, s'il s'agit d'un candidat dans le cadre du programme ASP, donc c'est 227 000 \$ que ce candidat doit réunir. Et puis, si à l'issue du processus où il a navigué, il considère qu'il n'est pas en mesure de poursuivre, il ne recevra que 65 % de remboursement. Nous demandons la possibilité d'augmenter ce pourcentage de remboursement.

Donc voilà pour la partie A. Maintenant, la partie B, c'est la possibilité d'agrandir cette fenêtre de possibilité de remboursement. Et évidemment, le montant remboursé dépendra aussi du calendrier. Et ensuite, nous parlons donc des chaînes de collision de noms. Il faut un plan d'atténuation qui soit mis en place. Donc, si les chaînes choisies entrent dans la catégorie de haut risque de collision, alors le candidat doit proposer un plan d'atténuation.

Et nous ne savons pas à quoi ressemblera ce plan d'atténuation. C'est encore une ébauche. Nous essayons donc d'être plus précis, mais nous ne savons pas s'il sera onéreux ou pas. Donc il faut tenir compte de cet aspect très onéreux et donc offrir un taux de remboursement, le cas échéant, qui soit plus élevé que ces 65 %.

Eh bien, je ne suis pas encore à court de temps. Donc, je continue ici. Eunice, n'hésitez pas à lever la main pour intervenir.

J'ai maintenant tout le cheminement du candidat. Il serait utile de déterminer quel processus peut être remis en question. Donc ce cheminement dans cette soumission de candidature est compliqué. Ce processus est compliqué. Il faut en quelque sorte être très érudit. Il y a beaucoup d'étapes à franchir.

L'un des chapitres donc intitulé Cheminement du candidat, il y a la description de toutes les étapes à franchir. Ce ne sont pas toutes les étapes, ce n'est pas exhaustif. C'est une vue d'ensemble et je pense qu'il manque peut-être les mécanismes d'appel pour soumettre une objection ou une procédure d'opposition.

Ensuite, le sujet numéro 20, les demandes de changement. C'est la section numéro un où l'on propose une vue d'ensemble. Alors, comme je l'ai dit, la signification de ces demandes de changement, c'est que, une fois que le dossier est soumis, pour effectuer un changement, il faut soumettre une demande pour effectuer ces

modifications. En fonction de ces modifications, ces changements conduiront à une nouvelle évaluation.

Si ce n'est pas un changement fondamental, il ne faudra peut-être pas une nouvelle évaluation. Donc, s'il s'agit de nouveaux états financiers, il faudra une évaluation financière. Ce qui n'est pas clair ici, c'est que beaucoup de ces évaluations engendrent de nouveaux frais et cela n'est pas clairement énoncé dans cette section. Donc, si vous souhaitez opérer une modification et qu'il faut une évaluation, il y a des frais qui devront être engagés.

Maintenant, en ce qui concerne les questions, je vais demander à Eunice si elle souhaite se prononcer. Je vais prendre le premier point. Dans le formulaire de candidature, il y a beaucoup de questions. Je ne sais plus le nombre de questions. Dans le formulaire, il y a des parties confidentielles et des parties publiques. Alors lorsque l'on soumet une candidature, elle entre dans le système et quand il y a donc révélation au public, seule la partie publique sera donc révélée au public. La partie confidentielle restera confidentielle.

Une des sections examine la question des candidats. Bien sûr, les détails pertinents aux candidats. Il y a une autre section subsidiaire pour tout ce qui est des parents du candidat. Mais c'est donc les entreprises parents du candidat, ces données sont privées.

Et pourquoi nous voulons savoir qui est propriétaire de telle ou telle candidature? Pour pouvoir justement déterminer les

conditions que nous avons mis en place. Donc nous voulons savoir qui est propriétaire de l'entité, si c'est une entreprise importante qui essaie d'enregistrer un nouvel ASP, etc. Donc on a besoin de connaître toutes ces données, on a besoin de savoir s'il s'agit d'un acteur majeur.

EUNICE ALEJANDRA

Je vais parler en espagnol. Merci. Alors sur ce sujet, ce que l'on suggère, c'est que le candidat peut proposer des détails sur la gouvernance vis à vis de la communauté. Il peut obtenir une confirmation de soutien. Cela inclut les demandes et aussi sur les politiques pertinentes à la confiance de la communauté. Et donc, si des demandes d'informations sur les politiques, est-ce que l'on doit considérer ça dans le processus? Et aussi, ce serait bon de recommander de parler des spécifications qui sont dans l'accord concernant les opérateurs de registre. Vous allez trouver ça dans la section communautaire, parties numéro 134 à numéro 144.

JUSTINE CHEW

Partie C. Il s'agit du fait que l'on nous indique que les candidats pouvaient soumettre des RVC en même temps que leur demande de candidature et ça ne nécessite pas forcément un changement de procédé, mais on ne voit pas de formulaire dans ce sens. C'est pour ça qu'on pose la question. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Alors ici, l'intérêt public. Les PIC et les RVC. L'engagement volontaire des opérateurs de registres. Eh bien là, vous avez toute une liste de thèmes que nous avons identifiés. Donc, je vais passer

là-dessus assez rapidement. Il y a une note dans le chapitre qui examine les protections, les manières de protection, du moins dans la prochaine série, cela sera obligatoire. C'était obligatoire la dernière fois, mais ça a été proposé assez tard parce que c'est sorti d'un avis du GAC, donc après que la fenêtre de candidature soit fermée. Alors, ça fait partie du programme en lui-même. Ce ne sera pas contingent à savoir si ces méthodes de protection s'appliqueront aux PIC.

Je ne vais pas discuter de cela en détail, mais donc les PIC de sauvegarde sont déjà des protections et sont déjà décrits dans le chapitre basé sur des avis du GAC qui ont été émis dans des réunions précédentes. Et c'est clair que là on parle des types de chaînes. Il y a quatre catégories de chaînes et donc il va falloir mettre en place des mécanismes de protection. Il y a des chaînes de catégories, des chaînes qui sont très spécifiques et sont liées fortement à des industries qui sont à haut risque, des industries qui sont fortement réglementées. Donc, il faut vraiment avoir des questions très spécifiques dans votre accord avec l'opérateur de registre. Il y a des méthodes de protection.

Donc on parle de cyber-bullying, etc. Donc c'est très spécifique. Dans le manuel en lui-même, je ne sais plus dans quel chapitre, je pense que c'était la section 2.2. Cela parle d'une liste complète de chaînes qui pourraient attirer des PIC liés à la question de sécurité. Mais si vous revenez en arrière, vous allez lire l'avis du GAC sur le sujet. Eh bien, vous allez voir que la liste n'est pas exhaustive. Donc

je me pose la question : Pourquoi ils n'ont pas mis une liste complète? Est-ce que c'est ça que ça veut dire exhaustive? Est-ce que c'est une liste complète? Donc je vais demander à ce que l'on change ça. Il s'agit d'un exemple d'une liste, pas une liste complète.

Donc pour la section 3, ils utilisent la phrase circonstances uniques limitées pour le cas où les RVC rentreraient en jeu. Alors pour tout ce qui est des RVC obligatoire ou avec protection. Donc là, c'est une présomption parce qu'il y a beaucoup de situations que l'on ne peut pas prévoir et qui demanderaient à ce qu'il y ait un RVC qui soit mis en place, un engagement volontaire des opérateurs de registres pour renforcer le suivi sécuritaire pour les PIC qui sont obligatoires. Donc en plus, ça c'est juste superflu.

Donc il n'y a pas de limite de temps pour faire une demande de changement sur une candidature, ils peuvent faire des demandes. Alors attendez, il n'est pas clair pour nous quel va être l'impact de cette section. Est-ce que c'est un changement matériel et ça doit passer par le processus de commentaires publics? Dans ce cas-là, donc on parle du processus de commentaires publics. Bon, ça nous dit que, à chaque fois qu'il y a une demande de changement, de modification qui correspond à un changement matériel, il faut passer par une période de commentaires publics. Voilà, donc c'est pour ça qu'on a rajouté ça. Alors, 3.2, là c'est juste une petite mise à jour.

Les deux prochains points que je voulais soulever, c'est le fait que l'on devrait exprimer notre soutien sur ce qui est déjà inclus dans

ce manuel de candidature et dans la version préliminaire de cette AGB. On doit parler des RVC qui sont proposés pour résoudre une objection ou pour, du moins, faire face ou prendre en compte un avis ou un commentaire s'il n'y a pas d'approbation. Est-ce que la candidature doit continuer? Donc voilà, ce sont deux exemples où la candidature s'arrêterait. Là, c'est déjà rédigé, mais on doit vraiment soutenir cette notion.

Et ensuite, il nous faut, pour tout ce qui est des engagements volontaires, quand il y a des changements qui sont faits ou qui ont été demandés, il devrait y avoir une période de commentaires publics pour informer la décision de l'ICANN sur ces RVC. Donc, si quelqu'un propose un RVC, on a donc l'opportunité de faire des commentaires à travers la période de commentaires publics. Mais à la fin du compte, l'ICANN doit examiner cela et doit être satisfait sur la mise en œuvre de cela. Est-ce que c'est exécutoire avant d'entrer dans un contrat? Donc moi, je suggère juste là, en attendant, à savoir ce que la communauté en pense avant de prendre une décision. Prochaine diapo, s'il vous plaît. Oui, très bien.

ANDREW CHEN

Excusez-moi de vous interrompre, mais il nous reste 15 minutes dans cette session et il y a beaucoup de mains levées dans la salle et en ligne. Il y a Hadia, Sergio, Kathleen et Avri qui ont la main levée.

JUSTINE CHEW

Je vais m'arrêter là et je vais peut-être laisser un peu de temps pour les questions parce que je pense qu'Avri a aussi quelque chose à dire.

AVRI DORIA

Eh bien, je pense qu'on peut parler de l'autre sujet un peu plus tard. Il nous faut absolument continuer sur cette présentation, c'est très important.

JUSTINE CHEW

Nous avons parlé déjà de tout cela. Nous avons partagé toutes ces informations sur la liste de diffusion du CPWG. Donc tout le monde a une copie. Je vais donc arrêter ma présentation pour répondre à vos questions.

AVRI DORIA

Pouvez-vous nous montrer sans apporter trop de détails, la dernière diapositive, parce que je pense qu'il vous en reste une, n'est-ce pas?

JUSTINE CHEW

Il me reste encore plusieurs diapos, mais bon, au moins là on peut voir les sujets sur lesquels on a travaillé. On a fait des paragraphes pour essayer d'expliquer bien les choses, pour que tout le monde puisse comprendre.

AVRI DORIA

Je sais que le RVC avait des pages et des pages de paragraphes.

JUSTINE CHEW

Bon, je pense que la prochaine page correspond au calendrier.

AVRI DORIA

Pour les questions, nous avons trois personnes qui ont levé la main.
Nous avons Hadia, Sergio et Kathleen dans la file d'attente.

HADIA ELMINIAWI

Merci Justine pour votre présentation et merci aussi à l'équipe d'avoir travaillé sur tout cela. Et donc j'ai une question sur ce qui est des recommandations pour ce qui est de la collision des noms. Je faisais partie de ce groupe sur la collision des noms. Je ne comprends pas vraiment la recommandation que vous avez rédigé. Cette recommandation à la base décrit le cadre de travail qui est en place pour ce qui est des demandes des candidats et comment ces demandes seront évaluées.

Et si un candidat fait une demande pour un domaine et si c'est indiqué comme une demande qui est risquée, est-ce que le candidat a l'opportunité de fournir un plan d'atténuation? Et ce plan d'atténuation pourrait être évalué. Et selon les résultats, la demande va pouvoir continuer ou va peut-être continuer avec des recommandations plus ou moins techniques. Si vous pouviez m'expliquer cela un peu plus, expliquer le commentaire que vous avez rédigé à ce sujet.

JUSTINE CHEW

Nous avons discuté de cela en détail avec NCAP. Et une des choses qui devraient être incluses dans ce sens, c'est que toutes les

personnes qui sont impactées par une collision de noms pourraient faire un rapport à quelqu'un. Donc cela veut dire en fait, c'est déjà reflété dans l'accord de base avec l'opérateur d'origine. Mais tout ce que je voulais dire, c'est que ce n'est pas mentionné dans l'AGB et ça devait être mentionné.

HADIA ELMINIAWI

Qu'est-ce qu'ils demandaient?

JUSTINE CHEW

Il faut qu'il y ait une notification venant du public.

HADIA ELMINIAWI

Mais le public ne va pas pouvoir participer.

JUSTINE CHEW

C'est pour que le candidat sache que l'utilisateur final ait la capacité d'envoyer un avertissement afin d'avertir en cas de collision de noms.

HADIA ELMINIAWI

Mais l'utilisateur final ne va pas pouvoir envoyer un avertissement parce que cela se fait avant que le processus soit opérationnel.

AVRI DORIA

Je vais vous interrompre, mais je vois que là nous avons un thème qui a été soulevé sur lequel nous devons discuter plus amplement, mais il ne nous reste pas assez de temps. Excusez-moi.

SERGIO SALINAS PORTO

Je vais parler en espagnol. Veuillez utiliser vos casques. Très bien. Donc, tout d'abord, je voudrais saluer toutes les femmes qui sont dans la salle puisque c'est la journée de la femme. Il est donc nécessaire de pouvoir reconnaître la lutte qu'elles ont mis en œuvre pour s'imposer. Donc voilà, je les salue.

Justine, alors il y a quelque chose qui me préoccupe. Est-ce qu'il y a la possibilité pour les personnes qui veulent entrer dans des enchères pour les nouveaux gTLD et qui en réalité sont des personnes qui sont dans des pays émergents où les économies ne sont pas forcément favorables, ils ont la possibilité d'avoir des subventions. Mais alors là d'avoir des factures aussi importantes dans les cas comme nous par exemple en Argentine pour certains pays qui ne pourraient pas pouvoir se permettre de faire cela. Nous avons par exemple dans nos pays... Il faudrait qu'il y ait des niveaux qui soient mis en œuvre, qui soient plus bas pour ce genre de pays, parce que sinon, c'est un piège. On ne peut pas se présenter, ce genre de pays ne va pas vouloir se présenter. Donc ce que je dis, moi, dans les recommandations faites par la communauté, il nous faudrait incorporer ce thème. C'est un point important. C'est un point central pour, bien sûr, expliquer que nous, dans nos pays émergents, on pourrait faire participer plus de personnes.

Même si je ne vais pas demander aux entreprises si elles ont des montants, des budgets de plus de 5 millions de dollars. Tout le monde n'est pas Coca-Cola, du moins en Argentine. Merci.

JUSTINE CHEW

Merci Sergio d'avoir soulevé ce point. Nous avons fait au mieux possible pour essayer de soutenir les candidats ou les demandes de soutien aux candidats. Si vous êtes candidat et que vous essayez de vous faites une demande de gTLD et que vous rentrez dans un ensemble de contentieux pour les enchères, vous êtes éligible pour obtenir un crédit, donc un crédit d'offre si vous voulez. Je pense qu'on débattait d'ailleurs du montant, on parlait de 35 %. On essaie de faire baisser les choses jusqu'à 15 %.

Donc comment ça fonctionne? Si vous faites une offre de 10 \$ par exemple, vous n'avez qu'à payer 65 si vous gagnez. C'est comme ça que ça marche, ce crédit d'offre, et c'est juste disponible pour certains candidats qui sont qualifiés pour ce soutien aux candidats. On a essayé de changer, mais c'est comme ça, c'est une politique qui est déjà établie. On ne peut pas faire autre chose, mais on a demandé à ce que ce crédit soit augmenté.

AVRI DORIA

Vous avez demandé à ce que cela devienne un sujet d'actualité, donc peut-être que l'on devrait en parler plus tard. Cela va peut-être une thématique plus importante dont on peut parler plus tard. On pourrait partir de de justesse financière si vous voulez.

JUSTINE CHEW

Et on pourrait peut-être en parler durant la plénière. Je pense qu'on devrait soulever le sujet.

AVRI DORIA

Je pense que oui. C'est une question reliée au candidat, donc on pourrait en parler durant la plénière. Kathleen voulait prendre la parole.

KATHLEEN SCOGGIN

Je voulais parler justement de cette question de crédit. Donc voilà, on vient juste de me répondre

JUSTINE CHEW

Nous ne pouvons pas vraiment décrire la manière dont cela est cadré en ce moment, mais bon, on essaye de continuer à travailler sur cela et cela à partir du PDP.

AVRI DORIA

Alors vous savez, l'AGB n'a pas encore été approuvée. Nous avons ce que nous a dit Jonathan tout à l'heure. On essaie de faire avancer les choses rapidement. Tout le monde veut faire le travail rapidement, mais s'il y a des questions qui sont critiques, on devrait les soulever ces questions et voir où on va aller avec ça. Mais ce ne sont pas forcément des questions qui sont liées seulement à l'AGB et ce sont des questions qui sont beaucoup plus larges que ça. Il nous reste quatre minutes.

JUSTINE CHEW

J'en ai terminé.

AVRI DORIA

J'ai l'impression maintenant qu'en fait, nous avons plusieurs sujets aussi sur lesquels nous devons travailler et discuter. Mais nous avons maintenant de même une bonne base sur ce que l'on veut faire et nous pouvons envoyer des informations aux rédacteurs de nos documents, etc. Et on peut en reparler.

JUSTINE CHEW

Oui, je pense qu'on devrait faire un appel pour qu'il y ait des personnes qui se portent volontaires pour rédiger les documents et on peut continuer à travailler là-dessus. Ça, c'est en assumant, bien sûr, que nous aurons un consensus sur toutes ces recommandations.

AVRI DORIA

Est-ce que j'ai tort? Mais est-ce que je pense qu'on peut considérer que tout le monde approuve ce sujet en général? Oui, je vois. Tout le monde nous fait signe que oui, mais si quelqu'un est contre.

HADIA ELMINIAWI

J'ai levé la main, mais je ne suis pas forcément contre. Mais donc ce que à quoi je faisais référence, c'était la délégation temporaire.

GISELLA GRUBER

Excusez-moi, je vous interromps. Je dois vous interrompre. Veuillez, s'il vous plaît, donner votre nom à chaque fois que vous prenez la parole. Parce qu'il y a des interprètes qui ne savent pas

qui parle quand cette personne parle. Donc, si vous allez très vite, quand vous prenez la parole, nous ne savons pas qui prend la parole.

AVRI DORIA

Bon, d'accord. Voilà.

SERGIO SALINAS PORTO

En général, je crois que le document est plutôt positif, mais il est important que, dans le document, quelque chose soit noté sur le fait que l'on devrait baisser les taux de 5 millions de dollars pour qu'une entreprise puisse se présenter et faire une demande de candidature. Merci. Je n'ai rien de plus à rajouter.

AVRI DORIA

Oui, ça peut être un sujet dont on peut parler par la suite, alors qu'on passera à la rédaction du document. Très bien. Donc, nous allons continuer avec cela. Voilà, on en a terminé sur cette thématique. Il y a une thématique dont on n'a pas parlé. En fait, c'est Avri au micro. Désolée. Nous avons eu ces séances approfondies, des appels sur lesquels nous parlons d'un sujet en détail. Nous avons parlé de cela durant notre dernière réunion. Nous avons pris du temps pour le faire et ce que j'aimerais faire, c'est de discuter de cela maintenant, parce que ça marche pour vous.

Est-ce que ça fonctionne? Est-ce que je ne vais pas en reparler? C'est la dernière fois que j'en parle. Peut-être que je n'en parlerai

que lors de la prochaine réunion du CPWG. Mais en attendant, dites-moi si cela fonctionne pour vous, ce genre d'appels que l'on fait sur des sujets plus spécifiques. Est-ce qu'on peut continuer? Est-ce qu'on doit arrêter? Qu'est-ce que vous en pensez? Donc voilà, je voulais parler de cela aujourd'hui, mais bien évidemment, nous sommes là pour une semaine. Vous pouvez venir m'en parler. Si on arrive à en parler durant une autre réunion cette semaine, on le fera. Emilia, vous voulez prendre la parole? Il nous reste une minute.

EMILIA
CZAJCZYŃSKA

ZALEWSKA- Je voulais juste répondre à votre question sur le suivi de ces appels approfondis, sur des sujets approfondis. Moi, je pense que c'était une très bonne idée. Moi j'ai bien aimé, surtout pour les personnes qui sont des nouveaux venus comme moi dans cet environnement. C'est quelque chose qui aide énormément. Je suggère que l'on continue et que l'on parle aussi de thèmes plus généraux et ensuite on peut décider de sessions plus spécifiques sur des questions plus spécifiques. On peut peut-être considérer cela. Il y a eu ce sujet sur l'utilisation malveillante du DNS. Et bien ça, c'est un sujet assez large, qui comprend plusieurs petites parties. Donc peut-être qu'on pourrait rentrer plus dans les détails de ces sous-questions, sous ce domaine, sous cette question de l'utilisation malveillante du DNS.

AVRI DORIA

Oui, merci, j'apprécie votre commentaire et je vais communiquer avec vous alors que nous avançons dans nos projets. Merci.

EMILIA ZALEWSKA- Oui, c'était Emilia au fait pour l'enregistrement
CZAJCZYŃSKA

AVRI DORIA Je pense que nous avons dépassé notre temps imparti d'une minute. Et nous allons en terminer avec cette session.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND Attendez Avri. Nous avons nos prochaines étapes. Eh bien nos prochaines étapes, c'est de faire l'examen de ce que nous avons déjà sur la table. Il y a le Sous-comité de l'engagement de l'ALAC et tout le monde est invité à venir nous rejoindre à 13 h 30, heure locale. Ensuite, nous avons une discussion importante sur le CIP qui aura lieu dans cette salle à 15 h, heure locale. Et donc on va discuter de cela en détail. On va parler de ce processus d'amélioration continue.

Et si vous êtes encore réveillés après ça, vous avez une séance qui va s'appeler Apprendre à connaître la communauté avec les boursiers et les NextGen. C'est à 16 h 30 et c'est très important que vous veniez et que vous participiez. Là, vous allez trouver des personnes qui pourraient peut-être faire le travail pour vous au lieu d'avoir à le faire vous-même. Vous allez peut-être trouver de nouvelles personnes qui vont prendre votre place et qui vont vous aider et qui vont vous permettre de vous mettre à la retraite peut-être un jour, du moins on espère. C'est une séance importante. C'est toujours bon pour les nouveaux venus dans la communauté

d'avoir des anciens qui soient là pour leur souhaiter la bienvenue.
Donc il faut être gentil avec ces personnes.

Ensuite, nous avons un événement de réseautage pour les boursiers de l'ICANN 82. Nous sommes invités, pas seulement ça, mais nous sommes encouragés à y participer. Je pense que cela prendra place à 17 h 30. Je vous remercie les interprètes. Excusez-nous de ne pas avoir donné notre nom quand nous avons pris la parole. Et voilà, Avri, je pense que nous en avons terminé pour cette réunion.

AVRI DORIA

Je n'ai rien d'autre à dire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Bon appétit à tous et pour tout le monde, toutes les personnes qui nous écoutent. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]